

‘Je gagne 300.000 euros par an’

Interview de Benoît Battistelli, Office européen des Brevets

Le Président Battistelli de l’Office européen des Brevets réagit face à levée de boucliers. « Mes relations sont excellentes »

Eppo König

Le 4 mars 2016

[Photo]

Battistelli: « Vous ne devez pas voir l’Office des Brevets comme les Néerlandais le considèrent. »

Les informations selon lesquelles il serait disposé à se retirer moyennant une prime de départ de 18 millions d’euros, soit dix ans de salaire, sont elles-exactes ?

« Elles sont complètement dénuées de fondement », a répondu le Français Benoît Battistelli (65 ans) jeudi à Bruxelles. En outre, le président de l’Office européen des Brevets a fait état de son salaire – dont le montant n’est pas connu du public. « Je gagne 300.000 euros par an. Et pas un seul euro de bonus. »

L’Office des Brevets, qui fait construire un prestigieux nouveau bureau à Rijswijk, connaît deux réalités.

D’une part, les beaux chiffres annuels que Battistelli, président depuis 2010 et réélu jusqu’en 2018, a présentés jeudi à la presse. L’Office (7.000 travailleurs) contrôle les demandes de brevets, accorde des brevets pour quelque 40 Etats membres en Europe et aux alentours et protège ainsi les produits d’entreprises et d’inventeurs. Alors que le nombre de demandes de brevets a augmenté de 5 pour cent l’an dernier, le nombre de produits fournis (examens de brevets etc.) a quant à lui progressé de 14 pour cent. C’est le résultat des réformes initiées par Battistelli, dixit l’Office. Investissements dans l’IT, réorganisation interne en vue d’une efficacité accrue et bonus pour récompenser les prestations plutôt que l’ancienneté.

D’autre part, les travailleurs se plaignent de la charge de travail élevée et d’un régime autoritaire. La semaine dernière, un document a été dévoilé dans lequel les surveillants de Battistelli, le conseil d’administration, plaident auprès des Etats membres en faveur d’un examen externe concernant des mesures disciplinaires prises à l’encontre de dirigeants du syndicat SUEPO : deux d’entre eux ont été limogés. L’Office des Brevets à, cette semaine et pour la première fois, reconnu un petit syndicat (FFPE-EPO), mais le SUEPO a refusé de signer en guise de protestation.

Sur insistance des Pays-Bas et d’autres Etats membres, une enquête indépendante sera organisée ce printemps-ci concernant les conditions de travail au sein de l’Office des Brevets. Elle portera entre autres sur le système de rémunération, les règles en termes de grève, la démocratie sociale, la position des syndicats, a déclaré le Secrétaire d’Etat, Martijn van Dam (Affaires économiques, PvdA-Parti du Travail).

Ce vendredi, Battistelli doit s’entretenir avec le Secrétaire d’Etat Van Dam, déclare-t-il sur un ton légèrement irrité durant la conférence de presse. « J’ai beaucoup de questions à lui poser »,

dit-il à propos de Van Dam. « J'aimerais surtout savoir s'il se rend bien compte que les Pays-Bas retirent un profit substantiel de l'Office des Brevets. Nous investissons 250 millions dans un nouveau bâtiment. Nous représentons 1 milliard d'euros pour l'économie néerlandaise. Par conséquent, je vais lui demander s'il a conscience de ces éléments. En revanche, je me ferai un plaisir de l'informer amplement de la situation au niveau de l'Office des Brevets. »

Vous semblez un rien agité. Trouvez-vous illégitime ou malhonnête que le cabinet souhaite organiser une enquête ?

« Non, je pense seulement que les Pays-Bas sont un pays extrêmement important pour nous. Nous investissons beaucoup aux Pays-Bas. Par conséquent, comme que je vois qu'il y a sans doute certains malentendus, j'estime qu'il est important d'en parler en tête à tête. Je lui [Van Dam, réd.] demanderai en quoi l'Office des Brevets le préoccupe et lui répondrai.

« Je n'ai pas réduit le nombre de membres du personnel, n'ai pas diminué les salaires et n'ai pas durci les conditions de travail. J'ai tout simplement mieux organisé notre méthode de travail afin de renforcer notre productivité.

« Ces réformes ont été adoptées à l'unanimité par notre conseil d'administration. Je me rappelle que le délégué néerlandais a œuvré très activement à la promotion de ces réformes. »

Le conseil d'administration a formulé une proposition en vue d'un examen externe portant sur des mesures disciplinaires à l'encontre de dirigeants syndicaux. Êtes-vous disposé à vous y soumettre ?

« Certaines règles s'appliquent à nos mesures disciplinaires, c'est un fait. Nous disposons d'une commission disciplinaire, d'une évaluation de la direction, de la possibilité d'interjeter appel auprès de l'Organisation internationale du Travail. Je ne vois pas comment je pourrais changer ces règles. La résolution provisoire dont vous parlez a été retirée, ai-je compris. Un tel examen est impossible d'un point de vue juridique. J'ai indiqué être ouvert à une révision des règles. Un des éléments qui est apparemment important pour certains est l'intervention externe dans le cadre de mesures disciplinaires. Pourquoi pas ? Je suis ouvert à cette option. Cela pourra se faire lorsque nous l'aurons introduite. Mais ce n'est actuellement pas possible. »

Comment sont vos relations actuelles avec le conseil d'administration ? Dans le document qui a été dévoilé, il est indiqué qu'« aucun dialogue significatif » n'a pu être mené avec vous concernant les mesures disciplinaires.

« Vous faites une nouvelle fois référence à un document qui a été retiré et qui dès lors n'existe pas. Mes relations sont excellentes. Cela fait des années que je connais ces personnes. Je suis en constante interaction avec elles. En cinq ans, j'ai adressé plus de 200 propositions au conseil d'administration. Une seule d'entre elles n'a pas été adoptée. »

Cette semaine, vous avez conclu un accord avec un petit syndicat. Une étape en avant, mais la solution à votre conflit avec le SUEPO, qui représente la moitié du personnel, n'a pas encore été trouvée.

« Vous ne devez pas voir l'Office des Brevets comme les Néerlandais le considèrent. Nous ne sommes pas des Néerlandais, Allemands ou Français. Nous sommes des Européens, avec

d'autres cultures et traditions. (...) Nous poursuivons le dialogue et la reconnaissance de syndicats qui acceptent notre cadre juridique. J'espère sincèrement que le SUEPO comprend que leur 'siège vide' n'est favorable ni aux travailleurs, ni à l'Office des Brevets. »

Forte croissance des demandes de brevets de Chine et des États-Unis

Le nombre de demandes de brevets introduites auprès de l'Office européen des Brevets a, l'an dernier, quasiment augmenté de 5 pour cent pour atteindre les 160.000.

C'est surtout l'augmentation des demandes de brevets européens émanant de *Chine* (un bon 22 pour cent) et des *États-Unis* (un bon 16 pour cent) qui s'est avérée importante. Les demandes provenant d'États membres de l'Europe est restée quasiment identique, moyennant une croissance de 0,7 pour cent.

Cela n'implique cependant pas que l'Europe soit à la traîne. Les pays européens introduisent presque trois fois plus de demandes de brevets aux États-Unis (91.700 en 2014) et sept fois plus en Chine (34.900 en 2014) qu'inversement.

Le nombre de demandes provenant des Pays-Bas a augmenté de 3,3 pour cent pour atteindre le chiffre de 7.100 : la plus forte croissance au cours des sept années écoulés. Philips a, dans le monde entier, introduit le plus grand nombre de demandes de brevets.